

Re-cyclo, La brocante du vélo

Dimanche 29 juin 2025

Bernex station - Bernex Bike Park

Bernex Station organise Re-cyclo, la brocante du vélo,
le dimanche 29 juin 2025, de 9h30 à 13h
sur le parking du BIKE PARK à Bernex

Vous souhaitez vendre ou acheter un vélo ? C'est le moment !
En plus c'est le week-end d'ouverture du Bike Park. Profitez-en !

Participation ouverte aux particuliers
GRATUIT sur inscription obligatoire au préalable.

Principe :

- A l'image d'une brocante, chaque particulier dispose de 9m2 maximum (3m par 3m) pour vendre uniquement des vélos et accessoires de vélos
- Bernex Station ne perçoit aucune commission sur les ventes
- Chaque particulier a la possibilité de vendre son vélo ou ses accessoires de vélo, et est de fait responsable de ses ventes et de ses articles mis en vente

Inscription et Réservation :

- Tout participant doit préalablement s'inscrire en ligne en remplissant le bulletin d'inscription et en fournissant les pièces complémentaires demandées.
- Date butoir pour s'inscrire : Jeudi 26 juin 12h00

Déroulement :

Dimanche 29 juin 2025

8h30 : Accueil des exposants et Installation des stands.

9h30 : Ouverture aux publics.

13h00 : Fin de la brocante.

13h00-13h30 : Rangement des stands

RÈGLEMENT RE-CYCLO, LA BROCANTE DU VELO

Article 1 :

La manifestation dénommée "Re-cyclo, la brocante du vélo" organisée par Bernex Station se déroulera sur le parking du Bike Park, à Bernex, le dimanche 29 juin entre 9h30 et 13h00.

Article 2 :

La brocante est ouverte aux particuliers uniquement. Aucun professionnel ni revendeur n'est autorisé. Les participants devront uniquement vendre des vélos ou des accessoires de vélos. Les objets doivent être en bon état ou clairement signalés comme à réparer. Les prix ou conditions d'échange doivent être clairement affichés.

Article 3 :

L'inscription est à réaliser impérativement en ligne via le formulaire disponible sur la page d'accueil de notre site www.bernexstation.fr

Les documents suivants sont demandés :

- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- Le règlement intérieur signé.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Les données personnelles collectées via le formulaire sont utilisées exclusivement pour l'organisation de la brocante et seront supprimées après l'événement. Elles ne sont ni partagées ni utilisées à d'autres fins.

Attention : De plus, l'exposant atteste ne pas faire plus de 2 vide-greniers dans l'année.

Article 4 :

1 emplacement = 9 m² maximum (3m par 3m)

Chaque exposant prévoir l'ensemble du matériel nécessaire à son stand.

L'organisation ne met rien à disposition (ni tables, ni chaises, ni tonnelles, ni autre)

A l'issue de l'événement l'emplacement devra être laissé en parfait état de propreté, avec les poubelles déposées dans les containers prévus à cet effet.

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 6 :

Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 7 :

L'entrée de la brocante est interdite avant 8h30. Après installation de leur stand, les exposants devront obligatoirement stationner en dehors des allées de passage de la brocante.

L'installation des stands devra se faire entre 8h30 et 9h30.

Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte de la brocante jusqu'à 13h00.

Tout emplacement réservé et non occupé à 9h30 sera considéré comme libre et pourra être attribué à une tierce personne.

Article 8 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 9 :

L'organisation décline toute responsabilité concernant les vols, pertes, dommages ou litiges liés aux transactions entre exposants.

Article 10 :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Contact :

BERNEX STATION

Route du télésiège - 74500 BERNEX

04.50.73.62.77

info@bernexstation.fr